Les problèmes auxquels font face les autorités policières municipales dans l'exécution de ces tâches sont d'abord d'ordre budgétaire et organisationnel. Il recommande que les principaux corps de police municipaux canadiens jouent, à l'avenir, un rôle plus actif dans le domaine de la planification stratégique et opérationnelle touchant aux questions de sécurité nationale. Ceci passe d'abord par le développement d'un partenariat plus étroit avec les autres intervenants (forces armées, services de renseignement, corps de police provinciaux et national, etc.). De même, il faudrait intégrer plus systématiquement des représentants des corps policiers municipaux dans les séminaires et cours de formation offerts aux membres de la communauté de sécurité canadienne, comme, par exemple, le Séminaire sur les études de sécurité nationale donné par le Collège de la Défense nationale à Toronto.

Le commentateur, Tiit Romet, ajoute un troisième point de vue, qui s'insère entre les perspectives internationales et locales exprimées par les deux présentateurs. Pour comprendre la nature du problème et esquisser des solutions, il convient aussi d'étudier le point de vue de ceux qui possèdent et dirigent ces infrastructures critiques, soit les entreprises privées. Il importe de prendre en considération non seulement leur position lors de l'évaluation et de la gestion du risque, mais aussi leurs préoccupations en ce qui a trait aux contradictions possibles entre les impératifs de sécurité et celles de rentabilité. Par ailleurs, il note qu'il n'existe à peu près aucune données fiables sur le degré d'interdépendance de ces infrastructures et sur le niveau réel de leur vulnérabilité. L'une des tâches urgentes à entreprendre pour poursuivre une réflexion éclairée est d'étudier plus systématiquement les liens entre ces infrastructures, de mesurer les conséquences d'un dysfonctionnement majeur et d'évaluer le risque que se produise un tel incident.

b. Discussion

D'entrée de jeu, un participant a fait remarquer que le Canada dispose d'une certaine expertise en la matière, notamment grâce au programme de prévention contre le blocage des systèmes informatiques lors du passage à l'an 2000. Les représentants du gouvernement ont, entre autres, pu dresser un portrait clair des liens d'interdépendance entre ces différents systèmes. Il y a tout lieu de bénéficier de cette expérience.

Plusieurs autres ont mis en relief les défis spécifiques que pose la protection des infrastructures vulnérables. En premier lieu, elle a ceci de particulier qu'elle touche d'abord des installations privées. En ce sens, le gouvernement se doit de se comporter non en propriétaire (comme il le fait lorsqu'il s'agit d'installations militaires ou gouvernementales), mais plutôt en coordonnateur, en exerçant un leadership et en diffusant l'information. En deuxième lieu, et dans le même ordre d'idées, la protection des infrastructures nécessite un travail d'éducation auprès de l'entreprise privée et de la société civile, pour leur faire prendre conscience de la nature de la menace et du niveau de risque. De façon plus générale, il convient de noter que, rarement, dans l'histoire du Canada, les services de sécurité auront à interagir de façon aussi étroite avec l'entreprise privée et la société civile. Ceci est particulièrement vrai pour le ministère de la Défense nationale, qui abrite le Bureau de protection des infrastructures essentielles et de la préparation d'urgence. En troisième lieu, ce type d'activités suppose une forme de partage des coûts entre le gouvernement et l'entreprise privée, soit